

## FRERE 24 ANS ALCOOL / CANNABIS

---

Par Profil supprimé Postée le 25/10/2013 01:48

Bonjour,

Me voilà parti de la maison depuis 6 ans pour raison professionnelles et je reviens peu souvent.

J'ai vu pendant ce temps la situation de mon frère s'aggraver, il est accro au cannabis, bois tous les jours et cela a la maison. Il reste enfermé dans sa chambre la majorité du temps et mes parents ne savent plus quoi faire. Il ne veut rien entendre lorsque l'on essaye de lui parler, a maintenant 24 ans et est sans diplôme, sans travail, ne fait rien de sa vie à part se droguer et boire...

Sa situation a des hauts et des bas, mais au final rien ne s'arrange et mes parents sont perdus.... il devient complètement colérique dès que l'on essaye de lui parler et ne veut rien faire...

Je ne sais pas quoi faire... je l'avais mis à la porte de la maison de mes parents il y a quelques années mais il est revenu il y a 2 ans et voilà un retour à la case départ... c'était un acte désespéré mais maintenant c'est pire...

Il refusera d'aller voir un docteur, un psy, un centre de spécialiste.... que faire?

Merci.

---

### Mise en ligne le 28/10/2013

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi et celui de vos parents. Avoir dans son entourage, une personne présentant une dépendance à un ou des produits est un effet particulièrement difficile. L'entourage se sent souvent impuissant et ne sait pas comment aider son proche en difficulté. Bien qu'une telle consommation soit à envisager dans son ensemble, et que de manière générale, plusieurs soient facteurs soient à l'origine d'une telle situation, sachez que l'entourage et ne peut rien entreprendre à la place de la personne concernée.

Votre frère semble aujourd'hui refuser toute forme de communication et d'aide, vous ne pourrez pas l'y obliger.

Pour vous y aider, des structures spécialisées existent dans lesquelles vous pourrez, vos parents et vous, vis à vis de votre frère, trouver du soutien et recevoir des conseils adaptés à votre situation. Sachez que ces consultations sont anonymes et gratuites, nous vous encourageons à les contacter.

Dans la mesure où vous ne nous indiquez pas votre département d'appartenance, nous vous invitons à vous rendre dans notre rubrique "S'orienter", sur notre site ou à appeler notre service 7j/7 de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe ou une cabine téléphonique).

Sachez enfin que dans le cas où il deviendrait violent, vous pouvez et c'est même conseillé, faire intervenir la police. S'il adopte un comportement dangereux pour lui (prise de risques, tentatives de suicide) ou pour un tiers (vous ou tout autre membre de la famille compris) vous pouvez contacter la police, les pompiers et un médecin pour faire une demande d'hospitalisation. Il s'agira alors d'une HDT (Hospitalisation à la Demande d'un Tiers).

Bien cordialement.

---